

ING



TOUS CONCERNÉ-ES

Remise en cause des tableaux de retraite à ING



Toujours en dynamique sur les reculs sociaux des agents de l'entreprise, la Direction ne néglige aucun axe pour mener à bien ces logiques.

Sans attendre les décisions gouvernementales, la réforme des retraites serait déjà en marche à la RATP.

Rappel des faits :

Au mois de mars, la Direction du département ING convoque en catimini et individuellement des agents pour leur signifier la perte de leur tableau de retraite spécifique et en exerçant un chantage à la rétroactivité jusqu'en 2008 en cas de refus...rien que ça !

Plus de 160 agents du département seraient concernés !

Immédiatement informée, la CGT a sollicité une audience auprès du Directeur du Département et a exigé l'arrêt du processus à ING.

Depuis :

L'ensemble des organisations syndicales représentatives a été reçu le 13 avril 2018 par la direction d'ING en présence de GIS.

Si lors de cette rencontre, par la voix d'une de ses représentantes, la Direction de l'entreprise a annoncé avec un certain plaisir dans son expression verbale, la fin du régime spécial et des tableaux de retraites SAB pour 2019, elle engage maintenant structurellement les choses dans d'autres secteurs de l'entreprise.

Pour rappel, lors de la création d'ING le 1er décembre 2008, tous les salariés issus des départements PIL, M2E, SIT et EST ont été

transférés en filière E et ce indépendamment de l'activité professionnelle exercée et avec l'affirmation de la Direction que cela ne changeait RIEN !

Si nous condamnons pour le moins la méthode, nous nous opposons tout autant à cette décision que rien ne justifie.

Lors de différentes interpellations et notamment de questions des délégués du personnel de la CGT-RATP, elle a toujours confirmé que les agents du département conserveraient leurs tableaux de retraite particuliers.

Aujourd'hui, elle tient un tout autre discours en affirmant que les agents rattachés à cette filière sont considérés comme **étant sédentaires avec un tableau de retraite classé S.**

Quid des travaux en sous-terrain dans les tunnels, des missions réalisées en grande nuit parfois dans des conditions d'insalubrité ?

Pour justifier sa décision, la Direction d'ING prend pour référence le décret 2008-637 du 30 juin 2008 portant sur « le règlement des retraites du personnel de la RATP ».

Ce dernier est très clair, les surveillants de travaux sont concernés par les tableaux de retraite SAB particuliers.

De plus, à aucun moment, le décret n'interdit les tableaux composites de A et B tels les tableaux K, H, V, W...

La Direction prémédite son coup depuis plusieurs années avec la disparition de la référence au classement SAB sur les fiches de postes des agents.

Nous demandons donc à la Direction du département ING de revenir sur ses intentions et de respecter les engagements pris, à savoir que les agents conservent leur tableau de retraite spécifique et les bonifications afférentes.

Tableaux de retraite VRAI / FAUX

- Depuis le 1^{er} janvier 2009, les tableaux SAB n'existent plus : **FAUX**

Le classement SAB des postes existe toujours pour tous les agents, quelle que soit sa date d'embauche. Ce n'est pas l'agent qui détient son classement SAB mais le poste qu'il occupe.

- En 2009, les bonifications pour les nouveaux embauché-es ont été supprimées : **VRAI**

- J'ai été embauché après 2009 donc je pars obligatoirement en retraite à 62 ans : **FAUX**

Même pour les agents entrés sous statut dans l'entreprise après le 1^{er} janvier 2009, le classement SAB du poste a une incidence sur l'ouverture des droits à savoir :

Poste classé A : Double condition 57 ans et 27 ans de service

Poste classé B : Double condition 52 ans et 27 ans de service

Poste classé S : Double condition 62 ans et 32 ans de service.

Manifestement, les agents d'ING ont raison de hausser le ton pour se faire entendre.

Mesurant que les agents sont dans leur bon droit, l'UGICT/CGT-RATP organisation spécifique de la CGT pour l'encadrement ne lâchera rien sur ce dossier !



— — Se Syndiquer — —

Nom..... Prénom.....

Téléphone..... E-mail.....

Département.....

Bulletin d'adhésion à renvoyer par courrier intérieur à :

UGICT / CGT-RATP 85 Rue Charlot CHOT / CHARLOT

Tel : 01 44 84 52 45 - Int : 58770 - Mail : orga.ugict.ratp@gmail.com

<http://ugict-ratp.reference-syndicale.fr>

